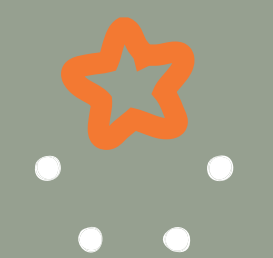


# MILIEUX D'ACCUEIL

## TYPE

		subventionnés			non subventionnés	
		crèche	prégardiennat	Maison Communale d'Accueil de l'Enfance	maison d'enfants	halte accueil (et autres milieux d'accueil)
<b>collectif</b> 	enfants	0 à 3 ans	18 mois à 3 ans	0 à 6 ans	0 à 6 ans	0 à 6 ans
	capacité	18 à 48	18 à 48	12 à 24	9 à 24	variable
	ouverture minimum	10h/j lun au ven	10h/j lun au ven	10h/j lun au ven	variable	variable
	agent ONE de référence	coordinateur accueil	coordinateur accueil	coordinateur accueil	coordinateur accueil	coordinateur accueil

		Accueillant d'enfants conventionné dépendant d'un Service	Service d'Accueillants d'Enfants Conventionnés (SAEC)	(co-)accueillant autonome
		<b>familial</b> 	enfants	0 à 6 ans
capacité	1 à 4 ETP	Minimum 5 accueillants (SAEC organisé par crèche ou MCAE) Minimum 10 accueillants (SAEC autonome)		1 à 4 ETP
ouverture minimum	variable	variable		variable
personne de référence du SAEC	travailleur social			
agent de référence	travailleur social	coordinateur accueil ONE		agent conseil

Les différentes étapes pour ouvrir un milieu d'accueil subventionné par l'ONE

**DÉMARCHES PARALLÈLES\***

- Introduction du dossier pour le financement de l'infrastructure
- Introduction du dossier pour l'engagement du personnel ACS/APE + AFSCA + SRI

- 1 récolte d'informations
- 2 contact avec le coordinateur accueil
- 3 choix du type d'accueil + recherche d'un local\*
- 4 plan financier
- 5 participation aux bourses d'informations
- 6 introduction du dossier (plan Cigogne)

dossier non retenu ← **ANALYSE DU DOSSIER** → dossier retenu

- demande d'autorisation\*
- et d'agrément

**AUTORISATION DÉLIVRÉE\***

- engagement du personnel
- rapport d'agrément et rapport pour l'obtention de l'attestation de qualité
- obtention de l'agrément et des subsides

**OUVERTURE DES PLACES:** paiement des subsides 3 mois plus tard\*

\* Sauf Service d'Accueillants d'Enfants Conventionnés

Les différentes étapes pour ouvrir un milieu d'accueil non subventionné par l'ONE

**DÉMARCHES PARALLÈLES**

- Introduction du dossier pour engagement de personnel ACS/APE + AFSCA + SRI

- 1 participation aux séances d'informations
- 2 choix du type d'accueil
- 3 contact avec l'agent conseil ou le coordinateur accueil + recherche d'un local
- 4 plan financier
- 5 demande d'autorisation

dossier non retenu ← **ANALYSE DU DOSSIER** → dossier retenu

**AUTORISATION DÉLIVRÉE**

- engagement du personnel\*

\* Sauf accueillant autonome

**OUVERTURE DES PLACES (facultatif: introduction d'une demande d'agrément)**

